



Mme FAURE Morgane

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Île-de-France - délégation départementale des Hauts-de-Seine ;

M. ROCHELLE Jérôme

Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé de Bretagne – délégation départementale d'Ille-et-Vilaine ;

Mme SIMON-DELAVELLE

Inspectrice générale des affaires sociales de 1<sup>ère</sup> classe à la direction des finances, des achats et des services, représentant la cheffe de l'inspection générale des affaires sociales ;

Mme SOURD Fabienne

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Grand-Est.

En cas d'indisponibilité du Président du jury, cette fonction sera assurée par Mme SIMON-DELAVELLE Frédérique.

### **Article 2**

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

### **Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **1 AVR. 2019**

Le Chef du bureau du recrutement

  
**Arnaud SCOLAN**